

**Rapport sur la mise en œuvre par le CAD des recommandations du Panel de haut niveau**

**Version finale**

Le présent document recense les mesures prises pour mettre en œuvre les recommandations du Panel de haut niveau. Les membres du CAD ont examiné le contenu de ce rapport lors de leur réunion du 11 janvier 2018. Le rapport a été mis à jour et finalisé à la lumière des commentaires du CAD.

**JT03426033**

Personne à contacter : Joachim Beijmo - tél. : +33 (0)1 45 24 18 94 ; joachim.beijmo@oecd.org

**JT03425658**

## *Rapport sur la mise en œuvre par le CAD des recommandations du Panel de haut niveau*

1. Le présent rapport fait le point sur les actions entreprises par le Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE au regard des recommandations formulées dans le rapport du Panel de haut niveau intitulé « Pour un nouveau CAD face à un monde en mutation : Tracer la voie à suivre pour demain », publié en janvier 2017<sup>1</sup>.

2. Le Comité a défini, au moyen d'un processus itératif mené durant l'année 2017, une vision stratégique et un nouveau mandat, qui ont été adoptés durant la Réunion à haut niveau du CAD de 2017 et inscrits dans le Communiqué issu de cette réunion<sup>2</sup>. Le nouveau mandat a en outre été approuvé par le Conseil de l'OCDE le 14 décembre 2017. Le CAD s'engage ainsi formellement à poursuivre son processus de réforme visant à faire en sorte que le Comité puisse remplir sa mission à l'heure du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Cette réforme est influencée à la fois par le rapport du Panel de haut niveau et par l'évaluation en profondeur du CAD.

3. Le nouveau cadre mondial ainsi que les défis et dynamiques nouveaux appellent à une transformation. Avec cette réforme, le CAD s'appuiera sur les atouts qui lui sont propres, et continuera :

- de définir et de mesurer la coopération pour le développement, autrement dit d'être le gardien de la définition de l'APD et de suivre les apports en la matière,
- de fixer les normes pour l'engagement des fournisseurs en matière de coopération pour le développement, et de faciliter la redevabilité mutuelle des membres concernant les efforts de développement,
- de promouvoir l'apprentissage, les échanges de vues et la coordination entre les membres en ce qui concerne les bonnes pratiques à suivre dans le domaine de la coopération pour le développement.

4. Tout en conservant ces atouts, le CAD se transformera de façon à demeurer utile et à conserver son pouvoir d'influence. La vision stratégique et le mandat donnent l'orientation qui permettra de mener à bien cette transformation. Dans la vision, le CAD a recensé six grandes priorités stratégiques :

- Axer ses efforts sur le renforcement de l'impact produit sur le développement et la mobilisation des ressources,
- Tirer des enseignements de l'expérience acquise à travers les approches existantes du développement,
- Étudier de nouvelles approches du développement,
- Établir un dialogue avec des acteurs du développement autres que ses membres, afin d'influer sur eux et de bénéficier de leur influence,
- Renforcer sa transparence, effectuer son autoévaluation et répondre de ses efforts selon une démarche proactive,

---

<sup>1</sup> <https://www.oecd.org/dac/Report-High-Level-Panel-on-the-DAC-2017.pdf>

<sup>2</sup> <http://www.oecd.org/fr/cad/CAD-2017-Communiqué.pdf>

- Travailler selon des modalités de gouvernance et au moyen de systèmes et structures qui soient efficaces.

5. Le présent rapport met en regard les recommandations formulées par le Panel de haut niveau et les actions entreprises jusqu'ici.

**RECOMMANDATION N° 1 DU PANEL DE HAUT NIVEAU : Le CAD devrait modifier son mandat de façon à mettre la coopération pour le développement au service du nouveau programme de consensus sur le développement.**

6. Le Programme 2030 a des conséquences et influe sur tous les axes de travail de la Direction de la coopération pour le développement (DCD) et tous les processus gérés par le CAD. On peut citer comme exemple le processus d'examen par les pairs : la méthodologie d'examen a été adaptée de sorte que l'examen montre dans quelle mesure et en quoi la coopération pour le développement mise en place par le pays examiné s'inscrit dans une politique de mise en œuvre à l'échelle de toute l'administration du Programme 2030.

7. Au cours des débats concernant le projet de mandat, les membres se sont déclarés tout à fait favorables au fait de rattacher le mandat au Programme 2030 et de faire mention de l'engagement à ne laisser personne de côté. Lors de la Réunion à haut niveau, les membres ont réaffirmé leurs engagements respectifs en ce qui concerne les apports d'APD en direction des pays en développement, et en particulier des pays les moins avancés. Les participants à la Réunion à haut niveau ont également souligné qu'ils appréciaient les efforts déployés par les membres pour concevoir et appliquer des mesures visant à inverser la tendance à la baisse de l'APD en direction des pays qui en ont le plus besoin.

8. Dans le nouveau mandat, ainsi que dans le Communiqué de la Réunion à haut niveau du CAD, il est clairement indiqué que le CAD devrait continuer de jouer un rôle de premier plan dans la définition et le suivi de l'aide publique au développement, d'améliorer la qualité des données et accroître la transparence de sorte que les citoyens et les parties prenantes puissent soumettre les membres à une exigence de redevabilité.

9. Le CAD continue de s'attacher davantage à soutenir la mobilisation de financements à l'appui du nouveau programme de consensus sur le développement. Cette mission est également explicitement mentionnée dans le nouveau mandat. Lors de la Réunion à haut niveau, les membres sont convenus de « soutenir activement la mise en œuvre du Programme d'action d'Addis-Abeba et le processus de Financement du développement piloté par les Nations Unies ». Cette orientation, conjuguée à une stratégie de dialogue, fait de l'OCDE un espace pour le dialogue sur les politiques à mener, pour le recueil de données factuelles et pour les analyses relatives au financement du développement.

10. Le CAD continue de donner la priorité aux politiques de développement visant à remédier aux déterminants de la fragilité et de la vulnérabilité, ainsi que de renforcer la résilience face aux risques environnementaux, sociaux, économiques et politiques. L'ampleur, la complexité et le coût humain des crises actuelles réclament une prise en charge internationale globale et une utilisation cohérente des instruments de l'aide humanitaire et de l'aide au développement, ainsi que l'instauration d'un dialogue d'action destiné à répondre aux besoins à court et plus long terme. Le CAD met à profit son socle de données solide et son pouvoir de rassemblement pour instaurer des modalités de collaboration cohérentes, en ralliant des acteurs de la diplomatie, de la sphère humanitaire, du développement et de la construction de la paix. Les membres sont

convenus, lors de la Réunion à haut niveau, « d'améliorer [leur] prise en charge des besoins des réfugiés et des personnes déplacées internes, et [de s']attaquer aux causes profondes des déplacements forcés et des migrations irrégulières ». Le CAD soutiendra les débats en cours – en particulier leur suivi et leur mise en œuvre – dans le cadre du Pacte mondial sur les réfugiés et du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières.

11. Durant 2017, le CAD a procédé à une analyse des besoins de financement spécifiques des petits États insulaires en développement (PEID), dont beaucoup sont des pays à revenu intermédiaire (PRI). Celle-ci met en lumière les domaines de faiblesse et les défis auxquels ces États sont confrontés, et dont découle la nécessité de solutions de financement du développement sur mesure. Lors de la Réunion à haut niveau, les membres se sont engagés à collaborer avec les organismes des Nations Unies, la Banque mondiale et les banques régionales de développement ainsi que d'autres acteurs, en recueillant les données nécessaires pour concourir à la mobilisation des ressources appropriées et pour mettre en œuvre des approches efficaces en matière de coopération internationale. Le CAD continuera de mener des analyses visant à identifier les pays (pays les moins avancés, pays à faible revenu, PEID, pays en développement privés de littoral, et pays en situation de fragilité et touchés par un conflit) dont les besoins en APD sont les plus importants et qui mériteraient des interventions supplémentaires. A la Réunion à haut niveau, les défis spécifiques auxquels sont confrontés les PRI et les pays en cours de reclassement ont été examinés. Les membres ont également reconnu que les pays reclassés pouvaient se trouver dans une situation de vulnérabilité et de fragilité particulière en cas de crise humanitaire et qu'il était nécessaire d'appréhender de manière plus globale les besoins de financement liés au renforcement de la résilience et au redressement. Ils ont donc demandé au Secrétariat d'élaborer, pour examen par le CAD, des propositions fondées sur des données factuelles visant à réintégrer ces pays à la liste des pays éligibles à l'APD.

12. Le CAD continuera de veiller à ce que les statistiques du CAD restent la source de référence en matière de données exactes, fiables, comparables et pertinentes à l'échelon international sur le financement du développement. Il s'agira de poursuivre l'élaboration du cadre d'évaluation du soutien public total au développement durable (SPTDD), qui deviendra la norme pour la mesure des contributions financières transfrontières aux ODD. Le SPTDD complète l'APD et n'a pas vocation à s'y substituer. Le CAD continuera d'étoffer son contenu dans le cadre d'un processus consultatif ouvert, inclusif et transparent. En collaboration avec la Commission de statistique des Nations Unies et le Groupe de réflexion inter-institutions sur le suivi du financement du développement et les organes des Nations Unies concernés, a été créé un Groupe de travail informel et international sur le SPTDD. À cet égard, la prochaine réunion de la Commission de statistiques des Nations Unies, qui aura lieu en mars 2018 et portera sur le SPTDD, revêtira une importance cruciale.

**RECOMMANDATION N° 2 DU PANEL DE HAUT NIVEAU : Le CAD devrait faire plus largement participer les autres partenaires du développement à ses travaux et intensifier ses efforts d'ouverture et de dialogue à leur égard, afin d'accroître l'efficacité et d'assurer l'obtention de résultats.**

13. Le CAD continue d'associer systématiquement des acteurs non membres à la coopération pour le développement. Sur 2017, un Groupe de consultation DAC-OSC a été instauré en vue de renforcer le dialogue avec les OSC internationales, y compris celles établies dans des pays en développement. Le dialogue avec le secteur privé, avec les OSC

et d'autres parties prenantes s'est intensifié grâce, en particulier, aux axes de travail concernant le financement du développement et le financement mixte. La Réunion à haut niveau a elle-même témoigné de ces progrès dans les efforts d'ouverture, puisqu'y ont assisté des représentants d'OSC, de pays en développement, de fondations, d'entreprises privées, d'organisations multilatérales et de pays donateurs non membres du CAD.

14. Au cours de l'année 2017, le CAD a renforcé la collaboration horizontale avec d'autres segments de l'OCDE en vue d'améliorer la cohérence et l'efficacité. Le CAD a, par exemple, invité d'autres secteurs de l'OCDE à présenter leurs travaux au Comité dans l'optique de dégager des synergies et d'éviter la redondance des efforts. La Présidente du CAD a également rencontré d'autres organes au sein de l'Organisation afin d'assurer la cohérence, et continuera de rencontrer les présidents de comités intéressants.

15. En s'engageant activement auprès du système des Nations Unies pour le développement, le CAD appuie la réforme des Nations Unies, à la fois à travers une coopération technique et en prenant part aux réunions annuelles des Nations Unies (par exemple Assemblée générale des Nations Unies, Forum politique de haut niveau, Global Humanitarian Policy Forum des Nations Unies et Conférence internationale sur le financement du développement) ; le CAD s'attache à soutenir une mise en œuvre cohérente du Programme 2030 et à contribuer au suivi et à l'examen des progrès réalisés dans la concrétisation des ODD. En outre, la Présidente du CAD intervient personnellement auprès de personnalités clés dans l'architecture mondiale du développement afin de veiller à son efficacité et de faire en sorte que la réforme du CAD soit harmonisée avec celle des Nations Unies.

16. Lors de la Réunion à haut niveau, les membres ont réaffirmé leur ferme engagement à l'égard des principes d'une coopération efficace à l'appui du développement et leur soutien au Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement. Le CAD soutient la mise en œuvre des principes, et le Partenariat mondial reste une priorité du Comité, notamment en ce qui concerne la participation des partenaires au développement.

17. Cela fait longtemps que le CAD dialogue avec les donateurs non membres du Comité sur une base régulière. Les dialogues sur les politiques à mener revêtent une importance capitale. L'un des plus importants est le Dialogue Arabe-CAD, qui se tient chaque année ; il contribuera à la définition de nouvelles approches pour le Dialogue ALC-CAD ainsi qu'à l'engagement avec la Chine et le Brésil. La Présidente du CAD œuvre, avec la DCD, à faire progresser l'ouverture du Comité et la Stratégie de relations mondiales du CAD fait actuellement l'objet d'une révision. En 2017, le Koweït a exprimé son intérêt d'obtenir le statut de Participant aux travaux du CAD (statut qu'ont déjà les Émirats arabes unis et le Qatar), et les membres ont accepté par consensus.

18. Le CAD reste ouvert à des apporteurs de coopération pour le développement animés d'un esprit d'ouverture et nourrissant les mêmes aspirations, qui respectent les normes du CAD et sont désireux d'assumer les responsabilités qui incombent aux membres du Comité. Il encourage également la participation d'acteurs du développement à ses travaux et s'attache en particulier à associer les autorités des pays partenaires, les organisations de la société civile, les fondations et le secteur privé.

19. Afin d'appuyer les axes de travail actuels et le processus de réforme et d'améliorer l'ouverture à la communauté des acteurs du développement, le Comité accueillera une série de tables rondes consacrées à des thèmes d'une grande importance pour le CAD dans la poursuite de ses activités. Grâce à ces tables rondes, le CAD pourra

bénéficier de contributions plus nombreuses et explorer de nouvelles approches de la coopération pour le développement ; ces événements permettront aussi de créer une dynamique et de susciter des attentes au sein de la communauté des acteurs du développement.

**RECOMMANDATION N° 3 DU PANEL DE HAUT NIVEAU : Le CAD devrait réformer ses méthodes de travail de façon à répondre avec efficacité aux exigences du nouveau programme de consensus pour le développement.**

20. Afin de réorganiser l'infrastructure de ses réunions, d'améliorer son efficacité et de créer de nouvelles opportunités de partage d'expériences, le CAD s'attache à davantage regrouper les réunions, par exemple en organisant régulièrement des réunions du Comité accolées aux réunions consacrées aux examens par les pairs. Aucune décision n'a été prise concernant la modification du nombre de réunions formelles. Toutefois, les réunions informelles et d'autres modalités de travail reposant sur le dialogue constituent un moyen efficace de faciliter la prise de décisions et de promouvoir l'apprentissage mutuel. La feuille de route pour les travaux en 2018 contribuera à en donner un bon aperçu.

21. Les membres participeront à des discussions portant sur la structure de financement des fonctions associées à la présidence du CAD, afin que la Présidente puisse continuer d'être l'ambassadrice de l'ouverture et la représentante du Comité.

22. Le CAD convient que ses organes subsidiaires et réseaux forment une structure bien adaptée à la réalisation de ses objectifs et s'appuiera sur les travaux déjà entrepris pour réformer les organes afin d'en améliorer la pertinence, par exemple à travers un renforcement des relations avec d'autres comités et directions de l'OCDE et par la participation systématique d'autres partenaires à la coopération pour le développement et par la collaboration à leur travaux. Le CAD invite ses organes subsidiaires à revoir leur mandat afin de l'harmoniser sur le nouveau mandat du CAD et, le cas échéant, à proposer des révisions.

23. Par le truchement de la DCD, le CAD renforce sa collaboration horizontale avec d'autres secteurs de l'OCDE. Ces efforts ciblent en particulier les entités dont les travaux ont un lien avec la coopération pour le développement et les relations avec les pays en développement, comme le Centre de développement, l'unité chargée de la cohérence des politiques au service du développement et du Secrétariat des relations mondiales. L'équipe chargée de la communication du Pôle développement de l'OCDE est régulièrement en contact avec le Bureau du Directeur de la DCD et avec le Bureau de la Présidente du CAD. Les efforts de communication du CAD s'inscrivent dans la stratégie globale de communication du Pôle développement de l'OCDE et sont cohérents avec cette dernière. Cette intégration implique, entre autres, de se servir du CAD comme d'une communauté d'apporteurs de coopération pour le développement et d'associer à la fonction de président du CAD une mission de représentation de cette communauté, de ses objectifs et de sa ligne d'action.

24. L'ensemble des comptes rendus des réunions du CAD sont déclassifiés et rendus publics de manière systématique, sauf objection formelle. Les documents formant la base de décisions qui conduisent à des changements au niveau de l'action publique, de la notification et de la mesure sont également rendus publics une fois qu'ils ont été approuvés par consensus.